

### Faire face à un problème de santé

Les violences conjugales impactent la santé des victimes. Les professionnel-le-s de santé peuvent être sollicité-e-s en urgence ou pour un suivi médical spécifique, que ce soit pour les femmes ou les enfants victimes.

Comment	Où/Quand
<p><b>En téléphonant au</b></p>  <p><b>En téléphonant au</b></p>  	<p><b>SAMU 24h/24 7j/7</b></p> <p>Les Services d'Aide Médicale Urgente sont des services hospitaliers qui assurent une écoute médicale permanente, qui déterminent et déclenchent dans les délais les plus brefs la réponse la plus adaptée à la nature de l'appel.</p> <p><b>C'est aussi le 15 qui permet en accès aux Maisons médicales de garde (CAPS)</b> Il existe 12 centres d'accueil en Loire Atlantique : Pornic, Clisson, Châteaubriant, Nantes, Guérande, Nozay, La Roche Bernard, Pontchâteau, Bouaye, Saint Herblain, Ancenis, Corcoué, Saint Philbert de Grand Lieu,</p> <p><b>Les Pompiers</b></p> <p>Les sapeurs-pompiers sont appelés à intervenir dans quatre types de situation : le secours à personnes (65 % des interventions), les accidents de la circulation (7 %), les incendies (8 %) et les risques environnementaux (risques industriels, pollution, feux de forêts, etc.).</p> <p><b>SOS Médecins Nantes 24h/24 7j/7</b> <span style="float: right;"><b>02 40 50 30 30</b></span> <b>Numéro court national</b> <a href="http://www.sosmedecins-nantes.fr">www.sosmedecins-nantes.fr</a> <span style="float: right;"><b>36 24</b></span></p> <p>SOS Médecins est une association de médecins libéraux qui participe à la permanence des soins 24h/24 et 7j/7, en visite ou en consultation.</p> <p><b>Lors de l'appel, propositions en fonction de la situation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une visite à domicile sur les zones géographiques couvertes par l'association ;</li> <li>• Une consultation, en dehors des périodes d'ouverture des cabinets médicaux ;</li> <li>• Un conseil téléphonique auprès d'un médecin régulateur ;</li> <li>• En cas d'urgence grave, le centre d'appel est interconnecté avec le SAMU afin de proposer une réponse rapide et adaptée.</li> </ul>

## Accompagnement santé

Comment	Où/Quand
<p><b>Les centres hospitaliers de Loire-Atlantique</b></p>  <p>CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NANTES</p>  <p>NOUVELLES CLINIQUES NANTAISES</p>  <p>CENTRE HOSPITALIER CHATEAUBRIANT-NOZAY-POUANCE</p>  <p>C.H. ANCENIS</p>  <p>centre hospitalier saintnazaire</p>	<p><b>Nantes et agglomération</b>  <b>CHU de Nantes</b> <a href="http://www.chu-nantes.fr">www.chu-nantes.fr</a>  <b>Les Urgences</b> au 9 quai Moncouso <b>02 40 08 39 04</b>  <b>UGOMPS</b> (prise en charge des victimes de violence, consultations gynécologiques) <b>02 40 08 30 32</b>            38 Boulevard Jean Monnet  <b>Les urgences médico psychologiques</b> <b>02 40 08 38 71</b>  <b>LA PASS</b> (Permanences d'Accès aux Soins de Santé) <b>02 40 08 42 16</b>            Dans le bâtiment le Tourville - 5 rue Yves Boquien            Structure de prise en charge médico-sociale, dont l'objectif est de faciliter l'accès des personnes démunies au système hospitalier.</p> <p><b>Les Nouvelles cliniques Nantaises (NCN)</b> <a href="http://www.leconfluent.fr">www.leconfluent.fr</a> <b>02 28 25 50 15</b>  <b>Accueil des urgences</b> - 4 rue Eric Tabarly - 44000</p> <p><b>Châteaubriant- centre hospitalier</b> <a href="http://www.ch-cnp.fr">www.ch-cnp.fr</a>            9 rue de Verdun - 44110  <b>Les Urgences</b> <b>02 40 55 88 01</b>  <b>Le centre de planification</b> <b>02 40 55 88 11</b>            Consultations de planification familiale. Point info jeunes ouvert sans rendez vous les mercredis après midi. Interruption volontaire de grossesse. Dépistage anonyme et gratuit du VIH  <b>La PASS</b> <b>02 40 55 88 01</b>            Cette permanence (consultation médicale et/ou sociale) est à disposition du public en difficulté : droits non ouverts, étrangers en situation irrégulière, difficultés financières.</p> <p><b>Ancenis - centre hospitalier</b> <a href="http://www.ch-ancenis.fr">www.ch-ancenis.fr</a>            160 rue du Verger - 44150  <b>Les Urgences</b> <b>02 40 09 44 28</b>  <b>Le centre de planification</b> <b>02 40 09 46 44</b></p> <p><b>Saint Nazaire - centre hospitalier</b> <a href="http://www.hopital-saintnazaire.fr">www.hopital-saintnazaire.fr</a>            11 Boulevard Georges Charpak  <b>Les Urgences</b> <b>02 72 27 80 00</b>  <b>Le centre de planification</b> <b>02 40 90 62 95</b>  <b>Les urgences psychiatrie adulte - victimologie</b> <b>02 72 27 80 76</b></p> <p><i>Pour la pédiatrie cf. page 8</i></p>

Comment	Où/Quand
<p><b>Consultations médicales généralistes</b></p>      	<p><b>Pour trouver un médecin généraliste</b> <a href="http://www.conseil-national.medecin.fr">www.conseil-national.medecin.fr</a></p> <p><b>La Pass (Permanences d'Accès aux Soins de Santé)</b>  Cette permanence (consultation médicale et/ou sociale) est à disposition du public en difficulté : droits non ouverts, étrangers en situation irrégulière, difficultés financières.</p> <p><b>A Nantes</b> <a href="http://www.chu-nantes.fr">www.chu-nantes.fr</a> <b>02 40 08 42 16</b>  5 rue Yves Boquien (dans le bâtiment le Tourville) - 44000 Nantes  Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30, sans rendez-vous de 13h45 à 17h30</p> <p><b>A Châteaubriant</b> <a href="http://www.ch-cnp.fr">www.ch-cnp.fr</a> <b>02 40 55 88 01</b>  Rue de Verdun - 44110 Châteaubriant  Consultations sur rendez-vous : le lundi et vendredi de 10h00 à 12h00  Consultations sociales avec ou sans rendez-vous : le lundi après-midi et vendredi matin</p> <p><b>A Saint-Nazaire</b> <a href="http://www.hopital-saintnazaire.fr">www.hopital-saintnazaire.fr</a>  Service des urgences  11 bld Georges Charpal - 44600 Saint-Nazaire  Tous les jours avec ou sans rendez-vous  Centre d'hébergement Blanchy  2 rue Madame Sévigné - 44600 Saint-Nazaire  Consultations le 1er mercredi de chaque mois de 8h30 à 12h00</p> <p><b>A Ancenis</b> <a href="http://www.ch-ancenis.fr">www.ch-ancenis.fr</a> <b>02 40 09 44 30</b>  Centre hospitalier d'Ancenis  160 rue du Verger - 44156 Ancenis</p> <p><b>Médecins du Monde</b> <a href="http://www.medecinsdumonde.org">www.medecinsdumonde.org</a> <b>02 40 47 36 99</b>  33 Rue Fouré - 44000 Nantes  Association dont l'objectif est d'améliorer l'état de santé des personnes en situation d'exclusion et/ou vulnérabilité ; de les aider à ouvrir ou récupérer leurs droits.  Le lundi et jeudi de 14h00 à 17h00 sans rendez-vous.  Consultations psychologiques sur rendez-vous en dehors des créneaux horaires</p>
<p><b>Consultations spécialisées</b></p> 	<p><b>Gynécologues obstétriciens</b> <a href="http://www.annuaire-sante.com">www.annuaire-sante.com</a></p> <p><b>Unité de Gynécologie Obstétrique Médico-psycho-social (UGOMPS)</b> <b>02 40 08 30 32</b>  <a href="http://www.chu-nantes.fr">www.chu-nantes.fr</a>  38 boulevard Jean-Monnet (hôpital mère-enfant) - 44000 Nantes  Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00</p>

Comment	Où/Quand
<p><b>Consultations spécialisées</b></p>     	<p><b>Planning Familial</b> <a href="http://www.planning-familial.org">www.planning-familial.org</a>  Le Planning Familial est un mouvement militant qui prend en compte toutes les sexualités, défend le droit à la contraception, à l'avortement et à l'éducation à la sexualité. Il dénonce et combat toutes les formes de violences, lutte contre le SIDA et les IST, contre toutes les formes de discrimination et contre les inégalités sociales.</p> <p><b>A Nantes :</b> 4 rue Meuris <a href="mailto:mfpf.nantes@free.fr">mfpf.nantes@free.fr</a> <span style="float: right;"><b>02 40 20 41 51</b></span>  Lundi de 9h à 18h, Mardi permanence téléphonique uniquement de 14h à 18h,  Mercredi de 9h à 19h, Jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h,  Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h (permanence téléphonique de 12h à 14h)</p> <p><b>Antenne de Saint-Nazaire :</b> 8, rue des Halles <span style="float: right;"><b>02 40 66 45 91</b></span>  Lundi de 13h à 17h - Mercredi de 13h à 17h - Permanences décentralisées sur le territoire</p> <p><b>Centres de planification familiale</b> <a href="http://www.loire-atlantique.fr">www.loire-atlantique.fr</a></p> <p><b>A Nantes :</b>  - CHU Hôpital Mère et Enfant, 38 boulevard Jean Monnet - 44000 Nantes <span style="float: right;"><b>0 2 40 08 49 69</b></span>  - Centre Clotilde Vautier, 49 boulevard Grand Jouan 44300 Nantes <span style="float: right;"><b>02 51 17 14 83</b></span>  Consultations médicales du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00</p> <p><b>A Saint Nazaire :</b> Bâtiment Prévention et promotion de la santé <span style="float: right;"><b>02 40 90 52 30</b></span>  57 rue Michel-Ange Parc d'Heinlex, 44600 Saint-Nazaire</p> <p><b>A Châteaubriant :</b> Rue de Verdun, 44110 Châteaubriant <span style="float: right;"><b>02 40 55 88 11</b></span>  Consultations médicales le lundi, mercredi et jeudi de 14h00 à 17h00  Points infos jeunes les mercredis de 14h00 à 17h00  Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00</p> <p><b>A Ancenis :</b> Centre Hospitalier Francis Robert, 160 Rue du Verger, 44150 Ancenis <span style="float: right;"><b>02 40 09 46 44</b></span>  Consultations médicales le lundi et le mercredi de 14h à 18h30,  le jeudi de 14h à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30.</p> <p><b>Sages femmes</b> <a href="http://www.ordre-sages-femmes.fr">www.ordre-sages-femmes.fr</a>  <b>Dans le secteur privé ou rattachées au département (PMI)</b></p>

Comment	Où/Quand
<p><b>Soutien psychologique</b></p>  	<p><b>Services de psychiatrie</b> <a href="http://www.chu-nantes.fr">www.chu-nantes.fr</a> <a href="http://www.hopital-saintnazaire.fr">www.hopital-saintnazaire.fr</a></p> <p><b>Unité de Victimologie</b> <span style="float: right;"><b>02 53 48 25 12</b></span>  Hôpital St Jacques – 85 rue St Jacques - Nantes  L'unité de victimologie est accessible à toute personne ayant vécu un événement violent récent ou passé et qui en fait la demande (qu'il y ait une procédure judiciaire en cours ou non).</p> <p><b>Les CMP (Centre Medico Psychologique)</b> <a href="http://www.hopital.fr">www.hopital.fr</a>  Les Centres médico-psychologiques (CMP) sont des établissements publics ou privés regroupant des spécialistes psychiatres, des psychologues, des infirmiers, des assistantes sociales, des ergothérapeutes, des psychomotriciens, des orthophonistes et des éducateurs spécialisés et proposant une offre de soins mentaux. Les Centres Médico-Psychologique sont chargés d'un secteur géographique déterminé.</p> <p><b>Le CPCT (Centre Psychanalytique de Consultation et Traitement)</b> <span style="float: right;"><b>02 51 13 53 52</b></span>  31, rue des Agenets – 44000 Nantes  Propose des consultations et traitements psychanalytiques gratuits et limités dans le temps. Ouvert aux enfants, adolescents et adultes.</p> <p><b>Centre hospitaliers spécialisés de Loire-Atlantique</b> <a href="http://www.etablissements.hopital.fr">www.etablissements.hopital.fr</a></p> <p><b>CHS Blain</b> <a href="http://ch-blain.fr">ch-blain.fr</a> <span style="float: right;"><b>02 40 51 51 51</b></span>  Le Pont Piétin - BP 59 - 44130 Blain  Le centre hospitalier spécialisé de Blain est un établissement public de santé mentale. Son secteur géographique est le nord du Département.</p>
<p><b>Consultations santé étudiant-e-s</b></p>  <p>UNIVERSITÉ DE NANTES</p>	<p><b>Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la santé (SUMPPS)</b> <span style="float: right;"><b>02 40 37 10 50</b></span>  110 bld Michelet – BP 32238 – 44322 Nantes  du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30  accueil.sumpps@univ-nantes.fr</p>
<p><b>Écoute, soutien, accompagnement des victimes d'inceste et d'agressions sexuelles et de leur entourage</b></p>  <p>SOS inceste POUR REVIVRE</p>	<p><b>SOS inceste pour revivre</b> <a href="http://www.sos-inceste-pour-revivre.org">www.sos-inceste-pour-revivre.org</a> <span style="float: right;"><b>02 22 06 89 03</b></span>  8 rue Félibien - 44000 Nantes - asso@sos-inceste-pour-revivre.org  Accueil téléphonique : du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h30  Permanences d'écoutes téléphoniques et au local (avec ou sans rendez-vous) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les mardis et jeudis de 14h00 à 17h00</li> <li>• Le 1er et 3ème lundi de chaque mois de 18h30 à 20h30</li> </ul> Écoutes au local le vendredi matin sur rendez-vous. Groupe de parole mensuel</p>

Comment	Où/Quand
<p><b>Accompagnement des personnes étrangères afin de faciliter leur intégration par l'accès aux droits, aux soins et à l'éducation</b></p> 	<p><b>L'ASAMLA (Association Santé Migrants Loire Atlantique) <a href="http://www.asamla.fr">www.asamla.fr</a></b> <b>02 40 48 51 99</b></p> <p>49-51 Chaussée de la Madeleine - 44000 Nantes  santemigrants.nantes@wanadoo.fr  Secrétariat ouvert entre 9h00 et 12h00 et entre 14h00 et 16h00</p> <p>L'Asamla a pour but de favoriser l'intégration par l'accès aux droits, aux soins et à l'éducation des populations immigrées, issues de l'immigration ancienne ou récente.</p> <p>Les missions de l'Asamla sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. de faciliter la communication entre les migrants et les professionnels de la santé, du social et de l'éducation, par la traduction linguistique. Cette mission est assurée par 12 Interprètes salariés de l'ASAMLA s'exprimant en 13 langues.</li> <li>. de mettre en place des actions collectives de médiation interculturelle. Deux formes d'actions collectives : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une mission de développement local pour l'intégration (DLI), qui consiste à agir à un double niveau : celui des migrants et celui de la société d'accueil pour faire évoluer les représentations, diffuser de l'information, et faire reconnaître les droits selon le principe de non-discrimination. Deux interprètes de l'Asamla conduisent des projets de DLI en Loire-atlantique : <ul style="list-style-type: none"> <li><b>A Nantes</b> : en langue arabe, sur les besoins des immigrés vieillissants</li> <li><b>A Châteaubriant</b> : en langue turque, pour l'apprentissage et la pratique de la langue française</li> </ul> </li> <li>- une mission sociale, culturelle et linguistique auprès des populations subsaharienne (renforcer le lien entre les familles et l'école, mettre en place des actions de prévention contre la pratique des mutilations génitales féminines, en partenariat avec la PMI). Cette action se déploie dans les quartiers prioritaires de l'agglomération nantaise et nazairienne.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Accompagnement des personnes prostituées</b></p> 	<p><b>LE FUNAMBUS</b></p> <p>est l'unité mobile utilisée pour aller à la rencontre des personnes se prostituant dans les rues de Nantes. Le Funambus sort 2 fois par semaine, entre 22h et 3h du matin. L'équipe, constituée de 2 ou 3 personnes (médecins, infirmières et divers animateurs de prévention tous bénévoles et régulièrement l'éducatrice spécialisée salariée) effectue un parcours différent les jeudis et vendredis pour se déplacer sur tous les lieux de prostitution identifiés</p> <p><b>MOUVEMENT DU NID</b> <b>06 32 57 66 41</b></p> <p>1 allée Baco - 44000 NANTES</p> <p>Permanence Les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis du mois, de 18h30 à 20h00</p> <p>Association luttant contre les causes et les conséquences de la prostitution.</p> <p>Le Mouvement du Nid agit pour l'égalité hommes-femmes, lutte contre les violences faites aux femmes.</p>

Comment	Où/Quand
<p data-bbox="76 145 577 172"><b>L'établissement du certificat médical</b></p>  <p data-bbox="331 384 539 421">CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NANTES</p>	<p data-bbox="790 145 2152 209"><b>Le médecin généraliste ou spécialisé peut rédiger un certificat médical de constat de blessures physiques et ou psychologiques. Le certificat peut être joint à toute démarche judiciaire.</b></p> <p data-bbox="790 233 1547 264"><b>Les médecins généralistes</b> <a href="http://www.conseil-national.medecin.fr">www.conseil-national.medecin.fr</a></p> <p data-bbox="790 288 1429 320"><b>UMJ - unité médico-judiciaire</b> <a href="http://www.chu-nantes.fr">www.chu-nantes.fr</a> <span style="float: right;"><b>02 40 08 38 28</b></span></p> <p data-bbox="790 328 1765 360">1 place Alexis-Ricordeau - hôtel-Dieu (3e étage - aile Sud)- 44093 Nantes Cedex 1</p> <p data-bbox="790 376 2199 472">Une équipe de médecins légistes et de psychologues sont au service des personnes âgées de plus de 15 ans et 3 mois victimes d'une agression sur le territoire national, <b>sur demande d'une autorité judiciaire</b> (police, gendarmerie), tant que le délai de prescription judiciaire n'est pas dépassé.</p> <p data-bbox="790 488 2199 647">Lors de l'examen médico-légal, le médecin légiste décrit les blessures subies par la victime afin de déterminer une incapacité totale de travail (ITT): estimée par les médecins légistes et psychologues, elle correspond à la durée des gênes physiques ou psychologiques éprouvées par une personne victime d'une infraction pénale pour effectuer des gestes et actes usuels de la vie courante. L'ITT aide le magistrat à qualifier l'infraction et à établir les suites judiciaires concernant le ou les auteurs des faits.</p> <p data-bbox="790 671 2199 735">Le médecin légiste peut orienter la victime vers les psychologues de l'UMJ selon la gravité de l'impact psychologique de celle-ci.</p> <p data-bbox="790 751 1218 783"><b>Évaluation et suivi psychologique :</b></p> <p data-bbox="790 791 2199 919">Le psychologue qui exerce ses fonctions à l'UMJ reçoit toutes personnes de plus de 15 ans et trois mois ayant été victime d'une infraction pénale, qu'elles aient porté plainte ou qu'elles soient susceptibles de le faire. Il a pour mission d'évaluer l'impact psychologique de l'infraction pénale sur les victimes et de les prendre en charge psychologiquement au cours de la procédure judiciaire avant de les orienter vers d'autres spécialistes si nécessaire.</p> <p data-bbox="790 935 1061 967"><b>Venir en consultation</b></p> <p data-bbox="790 975 2078 1007">Préalablement à la prise de rendez-vous, il faut se munir d'une <b>réquisition rédigée par une autorité judiciaire.</b></p> <p data-bbox="790 1023 1144 1054"><b>- Avec les médecins légistes</b> <span style="float: right;"><b>02 40 08 38 28</b></span></p> <p data-bbox="790 1062 1890 1190">Les consultations ont lieu sur réquisition judiciaire et sur rendez-vous. Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00, dans les locaux de l'UMJ au 3e étage de l'hôtel-Dieu. En dehors de ces horaires, les week-ends et jours fériés, les consultations sont réalisées aux urgences du CHU.</p> <p data-bbox="790 1206 1093 1238"><b>- Avec les psychologues</b> <span style="float: right;"><b>02 40 08 78 51</b></span></p> <p data-bbox="790 1246 1727 1350">Les consultations ont lieu à l'UMJ, sur réquisition judiciaire et sur rendez-vous, après un 1er examen avec un médecin légiste. Les lundis après-midi, mardis, mercredis, jeudis matin et vendredis.</p> <p data-bbox="790 1382 1473 1414"><b>Service de médecine légale - hôpital de St Nazaire</b></p> <p data-bbox="790 1445 1391 1477"><i>Modèle de certificat médical sur <a href="http://www.violences.fr">www.violences.fr</a></i></p>

Comment	Où/Quand
<p>Centres hospitaliers</p>  	<p><b>CHU de Nantes</b> <a href="http://www.chu-nantes.fr">www.chu-nantes.fr</a>  <b>La pédiatrie - hôpital mère-enfant/pédiatrie</b> <span style="float: right;"><b>02 40 08 34 90</b></span>  <b>7 quai Moncoussu - 44093 Nantes Cedex 1</b>  <b>La pédiatrie accueille les enfants de la naissance à l'âge de 15 ans et trois mois.</b></p> <p>Elle répond aux besoins de la population à proximité de l'hôpital pour l'urgence pédiatrique et la pédiatrie générale. Elle répond aux besoins de pédiatrie spécifique et de recours pour des enfants venant de toute la région des Pays de la Loire et au-delà pour des pathologies complexes ou relevant de domaines pour lesquels le service de pédiatrie du CHU de Nantes est pôle de référence.</p> <p><b>Service de Pédiatrie CHU de Saint-Nazaire</b> <a href="http://www.hopital-saintnazaire.fr">www.hopital-saintnazaire.fr</a> <span style="float: right;"><b>02 72 27 80 10</b></span>  Centre hospitalier  11 Bd Charpak 44606 St Nazaire Cedex</p> <p>L'accueil pour audition filmée est réservé depuis la loi du 3 octobre 1998 aux enfants présumés victimes de violences sexuelles. Les enfants sont enregistrés et filmés dès la première audition afin d'éviter aux enfants victimes de repérer des propos pénibles.</p> <p><b>A Nantes</b> : UAED  <b>A Saint-Nazaire</b> : prendre contact avec l'association du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00</p> <p>La pédiatrie est une branche spécialisée de la médecine qui étudie le développement psycho-moteur et physiologique de l'enfant, ainsi que toute la pathologie qui y a trait, de la naissance à la période postpubertaire.</p> <p><b>L'unité d'accueil des enfants en danger (UAED) (0 - 15 ans)</b> <span style="float: right;"><b>02 40 08 34 90</b></span>  Hôpital mère-enfant- pédiatrie 7 quai Moncoussu - 44093 - Nantes Cedex 1</p> <p>Prise en charge des enfants en danger par une équipe spécialisée, réunissant pédiatres, pédopsychiatres et psychologues, chirurgiens pédiatres, gynécologues, assistantes sociales, puéricultrices, auxiliaires de puériculture, éducateurs, en collaboration avec le service des urgences pédiatriques qui permet d'assurer un accueil possible 24h/24, et en collaboration avec les services d'hospitalisations de l'hôpital mère-enfant. Ce dispositif est complété par un lieu d'accueil des auditions filmées en collaboration avec les services de police, grâce à une convention entre le CHU, l'agence régionale d'hospitalisation, le tribunal de grande instance, le conseil général et l'association La Voix de l'enfant.</p>

Comment	Où/Quand
<p><b>Centres hospitaliers</b></p> 	<p><b>Le centre Nantais de la parentalité</b>  Propose un soutien à la relation parents-enfants et une prise en charge des troubles précoces du développement. Public concerné: (futurs) parents, enfants de 0 à 3 ans. Il réunit un lieu de consultations, « les Âges premiers » et un lieu d'hospitalisation de la mère et de l'enfant, « Le Home ».</p> <p><b>les Âges premiers</b> <span style="float: right;"><b>02 28 08 84 90</b></span>  consultation parents-bébés 1 rue Marmontel - 44000 Nantes</p> <p><b>le Home</b> <span style="float: right;"><b>02 40 84 60 58</b></span>  hospitalisation mère-enfant - pavillon Pierre-Janet - 3e étage - 85 rue Saint-Jacques  L'équipe soignante du Home accueille, soit pendant la grossesse, soit après l'accouchement. Son rôle est d'aider, d'accompagner et de soutenir les mères afin de favoriser une relation harmonieuse avec son bébé.  Deux modalités de prise en charge sont proposées sur indication médicale :  . en hospitalisation à temps plein, à la semaine, du lundi 11h 00 au vendredi 16h00  . en hospitalisation de jour, un, deux jours ou plus si nécessaire par semaine, de 9h30 à 16h30</p>
<p><b>Consultations Enfants</b></p> 	<p><b>CAMSP (Centre d'Action Médico-Social Précoce) <a href="http://www.chu-nantes.fr">www.chu-nantes.fr</a></b></p> <p><b>CAMSP Henri Wallon</b> pour les enfants de 0 à 5 ans <span style="float: right;"><b>02 40 43 61 46</b></span>  63 rue Marzelle de Grillaud - BP 18502 - 44185 Nantes cedex 4</p> <p><b>CAMSP Centre Hospitalier</b> <span style="float: right;"><b>02 40 08 34 40</b></span>  HOTEL DIEU - 1 Place Alexis Ricordeau - 44093 Nantes cedex 1</p> <p><b>CMPP Centre Médico-Psycho-Pédagogique</b> pour les enfants de 0 à 20 ans <a href="http://www.hopital.fr">www.hopital.fr</a></p>
<p><b>Le développement et la protection des enfants</b></p> 	<p><b>Protection Maternelle Infantile <a href="http://www.loire-atlantique.fr">www.loire-atlantique.fr</a></b>  Les professionnels de la Protection maternelle et infantile (PMI) sont à la disposition des parents dans les Centres médico-sociaux (CMS) du Département. Ils assurent le suivi médical des enfants de la naissance à 6 ans.</p> <p>Pour la santé, l'équilibre et le bon développement des enfants, une surveillance médicale préventive est indispensable.</p> <p>Les consultations infantiles assurées dans les centres médico-sociaux par les professionnels de la PMI permettent le dépistage éventuel de problèmes de santé et favorisent ainsi leur prise en charge. Elles permettent également de s'assurer que tout enfant bénéficie des soins nécessaires à un développement physique, psychomoteur, affectif et social harmonieux. Les professionnels de la PMI (médecins, puéricultrices, sages-femmes) assurent un suivi médical de l'enfant de sa naissance à ses 6 ans et dispensent des conseils en matière d'alimentation, de soins de puériculture, de sommeil, d'éducation, de modes de garde, etc. Les consultations de la PMI sont ouvertes à tous.</p> <p><b>L'intervention de l'aide sociale à l'enfance du Conseil général</b>  Signalement, accompagnement éducatif, placement de l'enfant en danger.</p> <p><i>Cellule de recueil des informations préoccupantes : voir fiche enfants</i></p>

Comment	Où/Quand
<p><b>Aides de droit commun</b></p> 	<p><b>Carte Vitale</b>                      La carte Vitale permet, lors d'une consultation chez un professionnel de santé équipé du système SESAM-Vitale, d'établir une feuille de soins électronique, qui sera transmise automatiquement à la caisse d'Assurance Maladie. La carte Vitale n'est pas une carte de paiement. Il faut régler les consultations, actes ou médicaments qui seront remboursés quelques jours après. Dans certains cas, la carte Vitale peut permettre de ne pas faire l'avance de frais sur la partie prise en charge par l'Assurance Maladie : c'est le tiers payant. Si le professionnel de santé ne possède pas l'équipement nécessaire à la réalisation et à la télétransmission de la feuille de soins électronique, il établit une feuille de soins papier à remplir et à envoyer à la caisse d'Assurance Maladie.</p> <p>En cas d'oubli de la carte, un professionnel de santé équipé en SESAM-Vitale peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit télétransmettre une feuille de soins électronique sans la signature Vitale : il demande alors une signature sur un bordereau papier (cas fréquent en pharmacie)</li> <li>- soit établir une feuille de soins papier comme s'il n'était pas équipé (cas fréquent chez un médecin).</li> </ul> <p><b>Couverture maladie universelle de base (CMU)</b>                      La CMU permet l'accès à l'assurance maladie pour toutes les personnes résidant en France de manière stable et régulière depuis plus de trois mois, et qui n'ont pas droit à l'assurance maladie à un autre titre (activité professionnelle...).</p> <p>Conditions d'obtention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être en séjour régulier,</li> <li>- résider en France depuis plus de 3 mois,</li> <li>- avoir des ressources ne dépassant pas un certain barème.</li> </ul> <p><b>Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)</b>                      Pour les personnes à faibles ressources, la couverture maladie universelle complémentaire permet d'avoir le droit à une protection complémentaire santé gratuite : possibilité d'accéder aux médecins, à l'hôpital, etc. ... sans dépense à charge et sans avance de frais.</p> <p><b>Aide médicale d'état (AME)</b>                      L'AME vise à permettre l'accès aux soins des personnes étrangères résidant en France de manière ininterrompue depuis plus de trois mois, mais qui n'ont pas de statut administratif établi sur le territoire français. conditions d'obtention : justifier de + de 3 mois de résidence en France et avoir des ressources ne dépassant pas un certain barème.</p>

Comment	Où/Quand
<b>Aides de droit commun</b>	<p><b>En cas de séparation ou de divorce</b>  <b>Pour les ayants droit du conjoint</b>, les droits sont maintenus 1 an après la transcription du jugement de divorce ou à la date de la rupture de la vie commune ou du PACS pour les personnes non mariées. Mais il est possible de demander à ne plus être ayant droit de son conjoint.</p> <p><b>Régime Social des Indépendants (RSI) <a href="http://www.rsi.fr">www.rsi.fr</a></b></p> <p><b>Prestations, services</b> <span style="float: right;"><b>36 46</b></span></p> <p><b>Cotisations</b> <span style="float: right;"><b>36 98</b></span></p> <p><b>RSI Pays de la Loire</b> - 44952 Nantes  <b>RSI Nantes</b> - 11 bis bld Alexandre Millerand - 44000 Nantes  Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30</p> <p><b>Mutualité Sociale Agricole <a href="http://www.msa44-85.fr">www.msa44-85.fr</a></b></p> <p><b>A Nantes</b> : 2 impasse de l'Esperanto Saint-Herblain – 44951 Nantes cedex 9 <span style="float: right;"><b>02 40 41 30 89</b></span>  Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 sans interruption</p> <p><b>A Châteaubriant</b> : 9, rue Gabriel Delatour - 44110 <span style="float: right;"><b>02 40 07 56 88</b></span>  Le lundi, mardi, mercredi matin et jeudi de 9h à 12h30 et de 13,30 à 16h30  Sur rendez-vous le mercredi après-midi et le vendredi toute la journée</p> <p><b>A Blain</b> : Cour Mortier - salle n° 3, rue du 11 Novembre - 44130 <span style="float: right;"><b>06 87 60 60 55</b></span>  Le matin de 9h00 à 12h00 et l'après-midi sur rendez-vous</p> <p><b>A Ancenis</b> : Espace Corail - 30 place Francis Robert - 44150 <span style="float: right;"><b>06 87 60 60 62</b></span>  Le matin de 9h00 à 12h00 et l'après-midi sur rendez-vous</p> <p><b>Caisse Primaire d'Assurance Maladie <a href="http://www.ameli.fr">www.ameli.fr</a> <a href="http://www.cmu.fr">www.cmu.fr</a></b> <span style="float: right;"><b>36 46</b></span></p> <p>9 rue Gaëtan Rondeau – 44200 Nantes  Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00</p> <p>Les rendez-vous sont proposés de 8h00 à 11h00 et de 13h00 à 16h00, dans les points d'accueil suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ile de Nantes-Beaulieu - 9, rue Gaëtan Rondeau</li> <li>• Nantes - 2, place de Bretagne</li> <li>• Saint-Nazaire - 28, avenue Suzanne Lenglen</li> </ul> <p>Et de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 15h30, dans les autres points d'accueil de la CPAM (liste sur le site).  Pour en bénéficier, il faut se rendre à la caisse primaire d'assurance maladie, 9 rue Gaëtan-Rondeau à Nantes, service de l'AME. Ce service est ouvert de 8h à 11h30, du lundi au vendredi, sans rendez-vous.</p>

Comment	Où/Quand
<p><b>Aides complémentaires</b></p>	<p><b>L'aide à l'accès d'une complémentaire santé (ACS) :</b> L'aide à l'accès d'une complémentaire santé concerne toutes les personnes dont les ressources sont faibles mais légèrement supérieures au plafond fixé pour l'attribution de la couverture maladie universelle complémentaire. L'ACS ouvre droit à une déduction sur la cotisation auprès de l'organisme de protection complémentaire. L'ACS permet de bénéficier également de tarifs médicaux sans dépassement d'honoraires et de la dispense d'avance de frais sur la partie prise en charge par l'Assurance Maladie.</p> <p><b>Caisse Primaire d'Assurance Maladie</b> <a href="http://www.ameli.fr">www.ameli.fr</a> <a href="http://www.cmu.fr">www.cmu.fr</a> <span style="float: right;"><b>36 46</b></span></p> <p><b>A Nantes :</b> 9 rue Gaëtan Rondeau – 44200  <b>A Saint-Nazaire :</b> 28 avenue Suzanne Lenglen</p> <p><b>Les Mutuelles Adhérentes</b> <a href="http://www.paysdelaloire.mutualite.fr">www.paysdelaloire.mutualite.fr</a></p> <p><b>Service social interentreprises</b></p> <p>8 avenue des Thébaudières – 44800 Saint-Herblain <span style="float: right;"><b>02 40 63 89 49</b></span>  5 rue Roland Garros – 44700 Orvault <span style="float: right;"><b>02 40 63 89 49</b></span></p>

Comment	Où/Quand
<p><b>Aides financières ponctuelles</b></p>	<p>Accès aux soins (des aides sont possibles lorsque les soins sont médicalement justifiés, de faire face aux dépenses non remboursées, par exemple pour des prothèses dentaires, des frais d'optique, des appareils auditifs, des frais liés à une hospitalisation...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte de salaire (aide exceptionnelle attribuée pour venir compenser un déséquilibre du budget en cas de baisse ou d'absence de revenus due à une maladie, une maternité, un accident de travail, un décès...).</li> <li>- Retour et maintien à domicile (une participation aux frais d'aide ménagère peut être accordée en cas d'isolement familial ou géographique, par exemple lors d'une sortie d'hospitalisation).</li> <li>- Réinsertion professionnelle (l'Assurance Maladie intervient pour faciliter le maintien dans l'emploi ou le reclassement dans un autre emploi des personnes en arrêt de travail. Une aide financière peut être octroyée aux assurés sous contrat de rééducation professionnelle ou en situation de réorientation professionnelle pendant un arrêt de travail.)</li> <li>- Insertion à domicile des personnes en situation de handicap (des aides peuvent être versées pour faciliter l'adaptation du logement, financer un appareillage ou une intervention à domicile).</li> </ul> <p><b>Caisse Primaire d'Assurance Maladie</b> <a href="http://www.ameli.fr">www.ameli.fr</a> <a href="http://www.cmu.fr">www.cmu.fr</a> <span style="float: right;"><b>36 46</b></span>  9 rue Gaëtan Rondeau - 44200 Nantes</p> <p><b>Des aides financières ponctuelles peuvent exister au niveau des organismes tels que la CPAM, les mutuelles, les caisses de retraite complémentaire ..., sur dossier constitué par un travailleur social.</b></p> <p><b>Pour accéder à ce service :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>service social de la CARSAT</b> <span style="float: right;"><b>36 46</b></span></li> <li>- <b>service social de la MSA</b> <span style="float: right;"><b>02 40 41 39 39</b></span></li> <li>- <b>service social du RSI</b> <span style="float: right;"><b>36 48</b></span></li> </ul> <p><b>CROUS</b> <a href="http://www.crous-nantes.fr">www.crous-nantes.fr</a> <span style="float: right;"><b>02 40 37 13 39</b></span>  Service social du CROUS  2, Bd Guy Mollet - BP 52213 - 44322 NANTES cedex 3  service-social@crous-nantes.fr  Du lundi au vendredi sur rendez-vous</p>